



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-06-2018

**16^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 11 juin 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. François Pépin, directeur général.

2 **18-327 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 28 mai 2018 et séance extraordinaire du 4 juin 2018 – Approbation des procès-verbaux

ADMINISTRATION – FINANCES

4. Règlement 94-2010-14 – Amendement le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Adoption
5. Règlement 97-2011-10 – Amendement le Règlement 97-2011 – La circulation, le stationnement et la sécurité publique de la Ville de Joliette – Adoption



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-06-2018

6. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Révision périodique – Fondation Richelieu de Joliette inc. – Dossier CMQ-62991
7. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – La Bonne Étoile Joliette inc. – Dossier CMQ-66722
8. Liste des déboursés du 16 au 29 mai 2018 – Approbation
9. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 730 000 \$ qui sera réalisé le 5 juillet 2018

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

10. Soumission numéro 15-099 – Déneigement des stationnements et des sentiers piétonniers – Saison 2018-2019 – Option de renouvellement
11. Soumission numéro AP16-092 – Déneigement des trottoirs – Saison 2018-2019 – Option de renouvellement
12. Soumission numéro AP18-064 – Fourniture de services professionnels – Construction de nouvelles rues aux angles des rues Ladouceur et Marsolais – CIMA+ S.E.N.C. – Adjudication de contrat
13. Soumission numéro AP18-065 – Réseaux de canalisations souterraines et puits d'accès – Jean Leclerc Excavation inc. – Adjudication de contrat

LOISIRS ET CULTURE

14. Projets culturels novateurs 2018-2019 – Projet de médiation culturelle 2018 – Aide financière – Approbation
15. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
16. Divers
17. Dépôt de rapport
18. Période de questions
19. Date et heure de la prochaine assemblée
20. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

18-328 – SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2018 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2018 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 4 juin 2018 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-06-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2018 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

18-329 – RÈGLEMENT 94-2010-14 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 – TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement portant respectivement le numéro 18-298 et 18-299, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 28 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 94-2010-14 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette.

| | |
|-------------------------|--|
| Objet : | Ajout du stationnement Fabre sous les rubriques « vignettes commerciales » et « vignettes résidentielles » |
| Portée : | Rue Fabre |
| Coût : | N/A |
| Mode de financement : | N/A |
| Mode de remboursement : | N/A |

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

18-330 – RÈGLEMENT 97-2011-10 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 97-2011 – LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement portant respectivement le numéro 18-300 et 18-301, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 28 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-06-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 97-2011-10 amendant le Règlement 97-2011 relatif à la circulation, le stationnement et la sécurité publique de la Ville de Joliette.

| | |
|-------------------------|---|
| Objet : | Modifications relatives à la validité des billets de stationnement pour les stationnements Cathédrale, Louis-Querbes et place Bourget |
| Portée : | N/A |
| Coût : | N/A |
| Mode de financement : | N/A |
| Mode de remboursement : | N/A |

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

18-331 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE – FONDATION RICHELIEU DE JOLIETTE INC. – DOSSIER CMQ-62991

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette lors de la révision périodique aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme « Fondation Richelieu de Joliette inc. »;

CONSIDÉRANT QU'une telle reconnaissance a été acceptée le 6 avril 2009 en faveur de la « Fondation Richelieu de Joliette inc. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières formulée par la « Fondation Richelieu de Joliette inc. » visant l'immeuble situé au 160, rue Hélène-Boullé à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-06-2018

7

**18-332 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION
DE TAXES FONCIÈRES – LA BONNE ÉTOILE JOLIETTE INC. –
DOSSIER CMQ-66722**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette dans le cadre d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières formulée par « La Bonne Étoile Joliette inc. » visant l'immeuble situé au 517, rue Archambault à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

**18-333 – LISTE DES DÉBOURSÉS DU 16 AU 29 MAI 2018 –
APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 1 063 428,84 \$ pour la période du 16 au 29 mai 2018 et la liste des déboursés à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des déboursés à payer pour la période s'étendant du 16 au 29 mai 2018 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des déboursés pour la période du 16 au 29 mai 2018

| | |
|--|------------------------|
| a. Liste des chèques émis : | 262 432,29 \$ |
| b. Liste des transferts électroniques : | 276 433,82 \$ |
| c. Liste des paiements effectués via Accès-D : | 1 026 708,89 \$ |
| Total | 1 565 575,00 \$ |

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-06-2018

9

18-334 – RÉOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 730 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Joliette souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 730 000 \$ qui sera réalisé le 5 juillet 2018, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunt # | Pour un montant de \$ |
|------------------------|-----------------------|
| 151 | 692 400 \$ |
| 154 | 1 667 100 \$ |
| 161 | 1 031 400 \$ |
| 170 | 339 100 \$ |

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les Règlements d'emprunt numéro 151, 154, 161 et 170, la Ville de Joliette souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette avait le 3 juillet 2018, un emprunt au montant de 4 046 000 \$, sur un emprunt original de 5 920 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt numéro 151, 154, 161 et 170;

CONSIDÉRANT QU'en date du 3 juillet 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 5 juillet 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéro 151, 154, 161 et 170;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 5 juillet 2018;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-06-2018

2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 janvier et le 5 juillet de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil de la Ville de Joliette autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE JOLIETTE
179, RUE SAINT-PIERRE SUD
JOLIETTE, QC
J6E 5Z1

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Joliette, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 151, 154, 161 et 170 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans, à compter du 5 juillet 2018, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 5 juillet 2018, le terme originel des règlements d'emprunt numéro 151, 154, 161 et 170, soit prolongé de **deux jours**.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-06-2018

10

18-335 – SOUMISSION NUMÉRO 15-099 – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES SENTIERS PIÉTONNIERS – SAISON 2018-2019 – OPTION DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement des stationnements et des sentiers piétonniers, adjugé par la résolution numéro G2015-05-27;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est satisfaite du travail réalisé par les entreprises BLR Excavation, division Terrassement BLR et Excavation Denis Desmarais inc. depuis l'attribution de contrat;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à l'article 10 du cahier des charges de l'appel d'offres 15-099;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE RENOUVELER le contrat de déneigement des stationnements et des sentiers piétonniers, pour la saison 2018-2019, conformément à l'option de renouvellement prévue à l'article 10 du cahier des charges de l'appel d'offres 15-099, aux entreprises BLR Excavation, division Terrassement BLR et Excavation Denis Desmarais inc.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

18-336 – SOUMISSION NUMÉRO AP16-092 – DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS – SAISON 2018-2019 – OPTION DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement des trottoirs, adjugé par la résolution numéro 16-546;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est satisfaite du travail réalisé par les entreprises Clôture Joliette inc., Marion Asphalte inc. et 2972-9993 Québec inc. depuis l'attribution de contrat;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à l'article 20 du cahier des charges de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE RENOUVELER le contrat de déneigement des trottoirs, pour la saison 2018-2019, conformément à l'option de renouvellement prévue à l'article 20 du cahier des charges de l'appel d'offres AP16-092, aux entreprises Clôture Joliette inc., Marion Asphalte inc. et 2972-9993 Québec inc.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-06-2018

12

18-337 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-064 – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES AUX ANGLES DES RUES LADOUCEUR ET MARSOLAIS – CIMA+ S.E.N.C. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de services professionnels pour des travaux d'ingénierie comprenant la production de plans et devis ainsi que la surveillance chantier et bureau pour la construction d'infrastructures de nouvelles rues aux angles des rues Ladouceur et Marsolais;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 18 mai 2018, 11 h;

| | ENTREPRISES | POINTAGE | PRIX AVEC TAXES |
|---|----------------|----------|-----------------|
| 1 | CIMA+ S.E.N.C. | 17,930 | 74 733,75 \$ |
| 2 | GBI | 17,262 | 75 308,62 \$ |
| 3 | STANTEC | 13,240 | 98 188,65 \$ |

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-064, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour des travaux d'ingénierie comprenant la production de plans et devis ainsi que la surveillance chantier et bureau pour la construction d'infrastructures de nouvelles rues aux angles des rues Ladouceur et Marsolais, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **CIMA+ S.E.N.C.** », au montant de **65 000,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

18-338 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-065 – RÉSEAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET PUIITS D'ACCÈS – JEAN LECLERC EXCAVATION INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la construction de réseaux de canalisations souterraines et la réparation du puits d'accès 10 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-06-2018

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 30 mai 2018;

| ENTREPRISES | | PRIX AVANT TAXES |
|-------------|--------------------------------|------------------|
| 1 | Jean Leclerc Excavation inc. | 170 282,50 \$ |
| 2 | Transelec / Common inc. | 201 611,00 \$ |
| 3 | Construction N.R.C. inc. | 241 800,00 \$ |
| 4 | Environnement Routier NRJ inc. | 258 619,00 \$ |
| 5 | Construction Jeanielle inc. | 274 410,96 \$ |

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-065, le contrat pour la construction de réseaux de canalisations souterraines et la réparation du puits d'accès 10, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Jean Leclerc Excavation inc.** », au montant de **170 282,50 \$**, avant taxes.

QUE le coût net, soit un montant de **170 282,50 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **cinq** versements annuels égaux et consécutifs de **34 056,50 \$**, puisés à même le fonds général durant les **cinq** prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

18-339 – PROJETS CULTURELS NOVATEURS 2018-2019 – PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE 2018 – AIDE FINANCIÈRE – APPROBATION

CONSIDÉRANT l'appel de projets culturels novateurs et l'appel de projets de médiation culturelle en arts de la scène par le service des Loisirs et de la culture dans le cadre du plan d'action de la politique culturelle;

CONSIDÉRANT les recommandations à l'unanimité du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ACCORDER une aide financière de 5 000 \$ pour chacun des projets culturels novateurs suivants :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-06-2018

- Centre de l'amitié autochtone de Lanaudière : La roue du temps;
- Eveline Ménard : Les exploratoires conte et musique;
- Jocelyn Thouin : Légendes locales (contes et poèmes de quartier);
- Marie-Soleil Roy : Se cacher dans les mots.

D'ACCORDER une aide financière de 15 000 \$ au théâtre Hector-Charland afin qu'il mette en œuvre son projet « Et si on dansait », le tout conditionnellement à ce que le projet se déroule uniquement à Joliette, dans le cadre des 50 jours de la danse, et que les participants soient uniquement des Joliettains.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

18-340 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Réseau des Femmes Élues de Lanaudière : 100 \$.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement de l'organisme suivant et d'autoriser l'achat de billets à cette fin :

- Soirée hommage à M. Dominique Ducharme – 5 juillet 2018 : 2 billets.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

18-341 – DÉPÔT DE RAPPORT

La greffière dépose aux membres du conseil le document suivant :

- Liste de la correspondance reçue en date du 11 juin 2018.

18

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

11-06-2018

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

19

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le mardi 26 juin 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 02.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière